



divorce-droit de garde ou de visite

Par **les2ju**, le **22/10/2008** à **13:07**

Je suis actuellement pacsé avec un homme qui a été marié dans le passé, de cette union est né un fils aujourd'hui âgé de 5 ans.

Il a un droit de garde un week-end sur deux ainsi que la moitié des vacances scolaire.

Etant militaire il part en mission, ce qui est les cas en ce moment(4 mois).

Dois-je résté sans voir le petit?

Lui aussi?

D'autant plus que de notre union est née une petite fille...

Doivent-ils resté sans se voir eux aussi?

J'aimerais savoir si je pouvais avoir le petit durant l'absence de son pere?

Ai-je des droits?

Ai-je un recours?